

(A)

(N° 190)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1922.

BUDGET DES DÉPENSES RECOUVRABLES EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX. — EXERCICE 1922 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 27 avril 1922.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une série d'amendements à apporter au projet de Budget des dépenses recouvrables en exécution des Traités de paix (exercice 1922).

Ils se traduisent par une augmentation de 107,000 francs au chapitre du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics (B. — Travaux publics).

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre,
Ministre des Finances, empêché,

*Le Ministre de l'Agriculture
et des Travaux publics,*

B^{on} RUZETTE.

(1) Budget, n° 24-XVII.

AMENDEMENTS.

**Ministère de l'Agriculture
et des Travaux publics.**

**Ministerie van Landbouw
en van Openbare Werken.**

B. — TRAVAUX PUBLICS.

B. — OPENBARE WERKEN.

<p>ART. 45^{bis} (nouveau). — <i>Palais des Académies. — Installations de bibliothèques</i> fr. 70,000 »</p>	<p>ART. 45^{bis} (nieuw). — <i>Akademiën-paleis. — Bibliotheekinrichtingen</i> fr. 70,000 »</p>
--	---

Transfert d'une partie du crédit porté à l'article 46 du Budget extraordinaire.
Cette somme est nécessaire pour compléter l'installation de bibliothèques en remplacement de celles détruites par l'occupant.

<p>ART. 45^{ter} (nouveau). — <i>Palais du Cinquantenaire. — Remise en état des locaux détruits par l'occupation allemande</i> fr. 100,000 »</p>	<p>ART. 45^{ter} (nieuw). — <i>Palais van het Jubelpark. — Herstelling der lokalen door de Duitse bezetting beschadigd</i> fr. 100,000 »</p>
--	--

Cette somme est nécessaire pour la remise en état des lanterneaux des toitures, travail dont l'adjudication avait été approuvée en 1921 mais qui, par suite d'une contestation avec l'adjudicataire, doit être remis en adjudication en 1922.